



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

**CONFERENCE DE PRESSE DU 13 MARS 2023  
UKRAINE**

**LES DONNEES CLE D'UN AN DE MOBILISATION  
SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**

- données au 28 février 2023 -

**1 – LES PRINCIPALES DONNEES**

⇒ 634 personnes ont transité par la Haute-Loire, 179 personnes ont fait le choix d'en partir

⇒ 455 personnes présentes sur le territoire sur 52 communes :

211 femmes, 76 hommes, 168 mineurs

- 48 personnes sur l'arrondissement de Brioude (10%)
- 207 personnes sur l'arrondissement du Puy en Velay (46%)
- 200 personnes sur l'arrondissement d'Yssingeaux (44%)

⇒ 580 APS (autorisation provisoire de séjour) délivrées

⇒ 141 enfants scolarisés (29 en maternelle, 53 en élémentaire, 44 en collège et 15 en lycée)

⇒ 76 personnes recensées en emploi : majoritairement dans les collectivités (cantine, ménage etc) 20 %, les secteurs de l'agro alimentaire 18%, service à la personne 12 %, l'industrie 11 %, plasturgie 10%

Répartition des déplacés Ukrainiens par Communautés de Communes de la Haute-Loire



## 2 – UNE ASSOCIATION COORDINATRICE

L'association Entraide Pierre Valdo a été missionnée par le préfet pour assurer la coordination du dispositif départemental. A ce titre, elle assure :

- l'accueil et l'accompagnement au SAS de premier accueil
- une permanence à Chadrac (la Bouteyre, bâtiment Dynabat) ouverte aux déplacés : 625 personnes ont pu en bénéficier dont 69 sur le mois de février 2023
- une permanence ponctuelle en préfecture pour recevoir les personnes qui viennent pour la délivrance ou le renouvellement de leur titre.

L'équipe est composée de 5 personnes :

- une cheffe de service
- deux intervenants sociaux
- une interprète
- une conseillère en insertion professionnelle.

## 3 – PRESENTATION DU SAS DE PREMIER ACCUEIL

⇒ C'est un lieu de répit qui permet aux personnes de bénéficier d'un hébergement le temps que leur situation administrative soit instruite

⇒ Un seul SAS d'accueil sur le département, à Aurec sur Loire, avec une capacité d'accueil qui est passée de 40 à 20 places au 1<sup>er</sup> mars 2023

⇒ **Les arrivées :**

- 1<sup>ères</sup> arrivées sur le SAS le 29 mars
- 210 personnes ont transité par le SAS :
  - 83 dans le cadre de desserrement ARA (40%)
  - 108 dans le cadre de desserrement PACA (52%)
  - 19 en arrivées directes (8%)
- Durée moyenne de séjour : 21 jours

⇒ **Les sorties :**

- sur les 210 personnes accueillies (10 sont encore au SAS) :
  - 48 départs volontaires (24%)
  - 143 personnes orientées vers logement en Haute-Loire (72%)
  - 9 personnes ont choisi une autre solution d'hébergement (4%)

## 3 – LES DROITS

⇒ L'ouverture des droits est conditionnée à l'obtention de l'autorisation provisoire de séjour :

- allocation de demandeurs d'asile (ADA) est un pécule financier attribuée en fonction de la composition du ménage, du niveau de ressources des personnes et de la participation au logement, c'est l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) qui instruit et délivre les cartes ADA : 14,20€/jour pour une personne seule qui participe à son logement
- santé : les déplacés Ukrainiens bénéficient d'une couverture santé (CPAM),
- logement : les déplacés Ukrainiens bénéficient de l'allocation logement (CAF)
- travail : ils sont autorisés à travailler
- école : le droit à la scolarité est ouvert.

## 4 – LES ORIENTATIONS LOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT

Tous les ménages identifiés (en hébergement citoyen ou en logement autonome) se voient proposer un accompagnement spécifique qui reste soumis à leur approbation. Deux formes d'accompagnement possibles :

L'intermédiation locative (IML) :

- 3 bailleurs sociaux mobilisés (OPAC, Alliade Habitat et Auvergne Habitat)
- 4 opérateurs IML conventionnés (ASEA, ALIS Trait d'Union, Habitat Humanisme, la Clef43)
- 67 IML sont en cours (225 personnes : 149 adultes et 76 enfants)
- 15 IML sont en attente d'entrée (6 ménages)

L'accompagnement global :

- 2 opérateurs conventionnés : Entraide Pierre Valdo et Hospitalité en Langeadois
- 78 personnes en logement citoyen (habitat autonome ou partagé, gratuit ou avec participation financière).
- 157 personnes signataires de baux avec des privés.

La coordination des acteurs est assurée par les services de la DDETSPP et notamment par des instances : un point d'actualité mensuel est fait en cellule opérationnelle intégration et les thématiques techniques sont évoquées en comité de suivi dédié à l'Ukraine.

## 5 – DE L'ACCUEIL D'URGENCE A L'INCLUSION

La prorogation de la protection temporaire est actée jusqu'en mars 2024 pour les personnes déplacées en provenance d'Ukraine.

Si jusqu'à présent les personnes étaient accueillies en l'urgence dans l'optique d'un retour au pays, l'enjeu est aujourd'hui de travailler sur l'inclusion et l'autonomie qui passent par le logement et l'emploi.

Si plusieurs outils d'aide ont été mis en place, ils portent essentiellement sur l'apprentissage de la langue française (formations OFII + GRETA du Velay + GRETA du Val d'Allier + pôle emploi).

D'autres leviers se mettent en place progressivement pour accélérer l'inclusion :

- l'association Entraide Pierre Valdo a recruté un conseiller en insertion professionnelle,
- des ateliers vont être programmés et animés par l'association pour aborder des thématiques particulières pour lesquelles il y a un décalage culturel : la scolarité, le logement (ex : le chauffage n'est pas compris dans le loyer et ne fait pas l'objet d'un forfait) etc,
- des sessions HOPE (hébergement orientation parcours vers l'emploi) qui mêlent apprentissage de la langue et d'un métier sont en projet.